

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MANOT
du 7 juillet 2016 à 20 heures

Le sept juillet deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Manot, dûment convoqué le 23 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Manot, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEDIEU, Maire.

Présents : Jean-Luc DEDIEU, Eric GAUTHIER, Christine ALHERITIERE, Gilbert MOURGUES, Pascal POUGEARD, Ian HARRIS, Véronique BOUIGEAU, Marie-Laure MATHE, Karl DAGANAUD, Jean-Claude MERINE, Isabelle PUCHOT, Sylvie BARBOTIN.

Excusés :

Isabelle MARTINI, donne procuration Marie-Laure MATHE

Jean-Louis FORT, donne procuration à Jean-Luc DEDIEU

Christophe COULON, donne procuration à Eric GAUTHIER

Secrétaire de séance : Christine ALHERITIERE

Le quorum étant atteint la séance débute à 20H

Ordre du jour :

- Compte rendu des réunions aux syndicats et E.P.C.I
- Rapport annuel du service assainissement 2015
- Convention partenariat pédagogique IME
- Rupture de la convention de gestion du village de vacances avec l'ADTM
- Mutation de la licence IV
- Convention de mise à disposition de la licence IV à Madame Jenny DELARBRE
- Nouveaux horaires à l'agence postale communale à compter du 29.08.2016
- Recrutement adjoint technique 2^{ème} classe sur poste vacant
- Questions diverses
- Infos

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente Madame Nadine VALEIX Adjoint Administratif 2eme classe, en fonction au secrétariat de la mairie depuis le 1^{ER} juin ;

Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue dans la collectivité.

Monsieur le Maire fait procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion du 26 mai 2016. Le compte rendu est approuvé et le registre des délibérations est signé par les conseillers.

Les conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté :

Communauté de Communes du Confolentais - Eric GAUTHIER : Avis sur le périmètre de fusion avec la C.D.C de Haute Charente et sur l'implantation du siège. Répartition du fonds de péréquation communal et intercommunal 2016. La répartition de droit commun a été voté par l'assemblée.

Syndicat de Pays de Charente Limousine : Conventonnement programme LEADER.

Affaires scolaires - Conseil d'Ecole - Marie-Laure MATHE : Inquiétudes sur les effectifs du R.P.I. à la rentrée 2016. Manot : 34 - Ansac : 45

Syndicat d'eau : Jean-Claude MERINE – Gilbert MOURGUES : Problèmes évoqués sur la délivrance du permis de construire du poste de prélèvement d'eau dans la vienne ; le siège du nouveau syndicat d'eau Nord-Est Charente sera situé à Saint-Claud.

Sivos Ansac-Manot - Karl DAGANAUD : Signature de la convention pour la télé transmission des actes.

Syndicat de la fourrière - Jean-Luc DEDIEU : Election du nouveau président Monsieur Hugues BARBE ; achat d'un bâtiment pour y installer le syndicat.

Développement des activités économiques des structures d'insertion du territoire de la Charente Limousine : restitution des résultats de l'étude mise en œuvre et du plan territorial d'insertion qui en est issu.

Décision n° 2016.039-7.10

Rapport annuel du service assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

- Compte mémoire AGUR et SAUR pour la perception de la redevance d'assainissement
- Compte administratif 2015
- Rapports de visites de la station de traitement effectués par le service d'aide à la gestion de l'assainissement (Charente Eaux)
- Liste des redevances annuelles perçues auprès des non abonnés au réseau d'eau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Décision n° 2016.040-8.1

Convention de partenariat pédagogique – Inspection Académique – Commune/Institut Médico Educatif « Andrée Delivertoux »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le partenariat pédagogique entre la commune de Manot, l'Inspecteur d'Académie de la Charente et l'Institut Médico-Educatif Andrée DELIVERTOUX de Confolens durant l'année scolaire 2015/2016 est une réussite.

Considérant que cette expérience est très bénéfique pour l'ensemble des élèves, ce partenariat va se poursuivre en 2016/2017.

Il a été convenu que les repas du personnel accompagnant les élèves de l'I.M.E. seront facturés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique pour l'année scolaire 2016/2017.

Décision n° 2016.041-3.6

Rupture de la convention de gestion du village de vacances entre la commune et l'Association de Développement du Tourisme à MANOT.

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du 21.03.2016, décidant la vente du village de vacances ,
- Vu l'acte authentique de vente à terme de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit La Goutrie, Moulin de la Goutrie et les Riouffes, à la société civile immobilière DE L'ARBRE, signé le 26 mai et le 28 mai 2016 en l'étude de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à Roumazières-Loubert,

- Vu la décision prise par l'A.D.T.M. le 30.05.2016 de dénoncer la convention qui la lie à la commune de Manot pour la gestion du village de vacances au 31.05.2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de rompre la convention de gestion du village de vacances qui lie la commune à l'A.D.T.M.

Décision n° 2016.042-1.7

Mutation dans la commune de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du 21.03.2016, décidant la vente du village de vacances ,
- Vu l'acte authentique de vente à terme de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit La Goutrie, Moulin de la Goutrie et les Riouffes, à la société civile immobilière DE L'ARBRE, signé le 26 mai et le 28 mai 2016 en l'étude de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à Roumazières-Loubert,
- Vu la décision prise par l'A.D.T.M. le 30.05.2016 de dénoncer la convention qui la lie à la commune de Manot pour la gestion du village de vacances au 31.05.2016,
- Vu la demande de mutation de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie, en date du 13 juin 2016, émise par Madame DELARBRE Jenny, Gérante de la SARL l'ENVOL MANOTAIS, sise au Moulin de la Goutrie à MANOT, VILLAGE DE VACANCES - ECO - L'EAU,
- Vu le permis d'exploiter obtenu par Madame DELARBRE Jenny le 18.05.2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration de mutation de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie.

Décision n° 2016.043-1.4

Convention de mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie entre la commune et Madame DELARBRE Jenny gérante de l'ENVOL MANOTAIS au Moulin de la Goutrie.

Le Conseil Municipal,

- Vu la convention de mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie au village de vacances, Moulin de la Goutrie, en date du 8.10.2008 entre la commune et Madame MENUT Maryline, Présidente de l'Association pour le Développement du Tourisme à Manot,
- Vu l'acte de vente à terme de l'ensemble immobilier situé lieu-dit La Goutrie, Moulin de la Goutrie et les Riouffes, à la société civile immobilière DE L'ARBRE, signé le 26 mai et le 28 mai 2016 en l'étude de Maître Sandrine LALIEVE, notaire à Roumazières-Loubert,
- Vu la demande de mutation de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie décidée par l'A.D.T.M. le 30.05.2016, à compter du 1^{er} juillet 2016,
- Considérant que Madame MENUT Maryline, Présidente de l'A.D.T.M a souhaité par courrier du 7 juin 2016 mettre fin à la convention de mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie,
- Considérant que Madame DELARBRE Jenny, gérante de la SARL l'ENVOL MANOTAIS sise au Moulin de La Goutrie à MANOT, a demandé par courrier du 13.06.2016, la mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie, et a fourni la copie du permis d'exploitation obtenu le 18.05.2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- Approuve la convention modifiée par la suppression de l'article 4 , « transfert de licence »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la licence de débit de boissons de 4eme catégorie, entre la commune et Madame DELARBRE Jenny, gérante de la SARL l'ENVOL MANOTAIS sise au Moulin de La Goutrie à Manot.

Décision n° 2016.044-4.1

Nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale

Le Conseil Municipal,

Vu le changement intervenu sur le fonctionnement des services impactés par la vente du village de vacances,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de modifier les horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale à compter du 29 août 2016.

L' A.P. C. sera ouverte le matin,

Mardi, jeudi, vendredi de 9H 15 à 12H30

Mercredi de 9H15 à 11H 45

Samedi de 9H à 11H45

L'agence sera fermée le lundi matin.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence postale communale.

Décision n° 2016.045-4.1

Recrutement d'un adjoint technique 2eme classe sur poste vacant

Le Conseil Municipal,

- Vu le tableau des emplois approuvé par délibération du conseil municipal du 26.05.2016
- Vu la déclaration de vacance du poste d'adjoint technique territorial 2eme classe du 30.06.2016 n°V01616068284001
- Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir les services communaux d'un agent d'entretien polyvalent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise le maire à recruter un agent technique territorial de 2° classe à temps complet 35 H hebdomadaires sur le poste vacant déjà prévu dans le tableau des emplois en date du 26.05.2016.
- Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2016.

QUESTIONS DIVERSES

La demande de subvention supplémentaire du Centre Social et Culturel du Confolentais pour l'aide aux familles pendant les vacances d'été n'est pas accordée.

Service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI) ; la convention d'adhésion entre la collectivité et la Direction Générale des Finances Publiques n'est pas acceptée.

INFOS

Plaques de rue : le groupe de travail a retenu la couleur « bordeaux » avec lettres « crème »

Agrandissement du cimetière : La clôture reste à faire.

Recrutement d'un agent : M. François PELLETIER sera recruté sur un poste statutaire vacant de la fonction publique territoriale en qualité d'Adjoint technique 2^e classe stagiaire, à la suite de son contrat d'avenir.

Enquêtes publiques :

Deux enquêtes publiques auront lieu à Manot :

La première concerne l'implantation d'éoliennes sur la commune de St Laurent de Cérès et se déroulera du 29.08.2016 au 30.09.2016.

La seconde concerne l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans les anciennes carrières Terreal à Manot « Le clos de Chez Jean » et « le Brulet » et Roumazières-Loubert sur 24ha ; elle se déroulera du 8.09.2016 au 8.10.2016.

Présence du commissaire enquêteur en mairie de Manot le jeudi 8 septembre 2016 de 9h30 à 12h30 – le mercredi 21 septembre 2016 de 9h30 à 12h30, le samedi 8 octobre 2016 de 9h30 à 12h30.

Animations :

Le 23 août, en fin d'après midi, la commune accueillera Monsieur Jacques POUSSARD, accompagné de 15 personnes environ et 4 campings cars ; M. POUSSARD a été opéré en 2014 au centre hospitalier de Niort d'une sténose lombaire et du canal rachidien ; il entreprend une marche de 500 kms entre Niort et Le Puy en Velay du 20 août au 11 septembre afin de soutenir la chirurgie du rachis pratiquée au C.H. de Niort. A l'occasion de son étape à Manot, Monsieur POUSSARD organise une rencontre à la maison des associations avec toutes les personnes intéressées par le sujet et qui souhaitent le soutenir dans cette marche solidaire.

Visite de l'église à la bougie : La communauté de communes organise le 22 juillet vers 22 heures la visite de l'église à la torche et à la bougie ; l'entrée est fixée à 5€ par personne. Auparavant le conseil municipal a prévu d'inviter la population à un pique-nique « tiré du sac » afin de partager un moment convivial sur la place de l'église fermée à la circulation et au stationnement à cette occasion.

Les questions étant épuisées, la séance se termine à 21 H 45 mn.